

Séance du 27 juillet 2006

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

**ABSENT** : M. Millet-Barbé.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : FINANCES - Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Rapport d'activité 2005

Mme LEVRAUD présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente, Mme Turcat, nous a remis le rapport d'activité pour 2005 du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre Txakurak ainsi que la balance générale du compte administratif.

Le SIVU Txakurrak regroupant 16 communes assure la gestion comptable et administrative de l'activité de fourrière. Il a chargé l'association Animaux Assistance Europe de :

- La capture et la récupération des animaux errants et abandonnés sur le territoire des communes membres.
- La gestion de la fourrière intercommunale.
- La gestion des établissements d'accueil et de garde pour les animaux errants et abandonnés.

Le SIVU Txakurrak a versé en 2005 une somme de 82 668,92 € à l'Association gestionnaire correspondant à une période d'activité allant de mai à décembre et provenant de la participation des communes membres fixée à 1 € par habitant (population DGF).

Pour Bayonne, la dépense 2005 s'élève à 24 864,02 € (soit 30 % du financement SIVU).

Le SIVU Txakurrak a modifié ses statuts courant 2005 pour entériner l'adhésion des communes de Halsou et Hasparren et la prise en compte de la population DGF pour le calcul de la contribution des communes membres.

Ces modifications ont été approuvées par délibération du Conseil Municipal du 28 juillet 2005.

Le compte administratif 2005 fait apparaître un résultat excédentaire de 3 919,45 €. Sa balance générale est annexée à la présente délibération

Pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.